

VOS CONTRATS
Augmenter sa retraite
avec le PER

PATRIMOINE
L'épargne des
personnes vulnérables

VOTRE MUTUELLE
L'art de
la relation client

La France Mutualiste & vous



Numéro 85 | Septembre 2024

Systeme par répartition, la fin de l'âge d'or ?
La retraite supplémentaire : pensez-y !

Édito



Et si les vieux sauvaient la planète ?

C'est la réflexion menée par le sociologue Serge Guérin, spécialiste des questions liées au vieillissement de la population. Nous lui avons demandé d'intervenir auprès de vos représentants lors d'une convention à Lille en juin.

Les retraités jouent un rôle majeur dans notre société. Mais qu'en sera-t-il dans vingt ou trente ans s'ils ne disposent plus de moyens suffisants pour financer leurs projets ?

**« Incitons les actifs actuels
à se constituer une retraite
supplémentaire ! »**

Incitons les actifs actuels à se constituer une retraite supplémentaire ! Plus qu'une question financière, c'est un sujet de société (voir articles pages 4-5 et 8-9).

Autre sujet de préoccupation des retraités : la transition écologique. Ils rejoignent en cela toute la jeune génération et souhaitent que leur épargne serve à préserver la planète. C'est ce que propose la finance responsable, un chemin sur lequel s'est fortement engagée votre mutuelle (voir pages 6 et 7).

Ces questions sont au cœur de notre stratégie. Nos excellents résultats du premier semestre nous confirment que tout cela génère un développement vertueux.

Dominique Burlett,
Président de La France Mutualiste

©Olivier Ramonteu

Septembre 2024 - n°85

Magazine trimestriel de La France Mutualiste. Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132. Directeur de la publication : Dominique Burlett, président - Directeur de la rédaction : Isabelle Le Bot, directrice générale - Comité éditorial : Gilles Bouly de Lesdain, Christophe Candellier, David Lombard, Marianne Manglé, Madeleine-Sophie Mattiati - Réalisation graphique du magazine : Agence Angela Bower - Impression : AGIR GRAPHIC, ZI Des Touches, 96 boulevard Henri Beccquerel, 53022 Laval - Dépôt légal à parution : ISSN 1771-8031 - CPPAP n° 1124 M 07058 - Crédit photo couverture : Istock.com ©jeffbergen, ©Deepak Sethi, ©AlexSecret, © Vectorian. Prix au numéro : 0,30 €



04

VOS CONTRATS

08

PATRIMOINE



LE DOSSIER

La retraite
supplémentaire :
pensez-y !

13

MÉTÉO ÉCO

14

VOTRE MUTUELLE

18

ESPRIT DE FAMILLE

Nouvelle adresse pour vos versements par chèque

Pour accélérer l'encaissement des chèques, nous mettons en place une nouvelle adresse pour l'envoi de vos chèques accompagnés du bulletin de versement associé :

LA FRANCE MUTUALISTE
TSA 30005
93499 MONTREUIL CEDEX

Et si vous versez directement
par votre espace personnel, vous
économiserez un timbre ;)

Quel que soit le mode de versement
que vous choisissiez, La France
Mutualiste vous remercie pour votre
confiance !



Suivez-nous



CHIFFRES CLÉS

5,4 Md€

Selon France Assureurs, « les transferts des fonds en euros vers les unités de compte sont restés positifs sur l'année 2023, pour un montant de +5,4 Md€ ». Ce qui témoigne de la confiance des épargnants français envers les marchés financiers au cours de l'année dernière.

Source : Site franceassureurs.fr - étude statistique « L'assurance vie en unités de compte en 2023 »

140 000

C'est le nombre de piscines non déclarées repérées en 2023 par Bercy. Rendue possible par l'intelligence artificielle, la traque aux fraudeurs a rapporté 40 millions d'euros. Attention : les autres constructions non déclarées, comme les garages, les vérandas ou les extensions de maison sont aussi dans le collimateur du fisc.

Source : DGFIP

29 millions

C'est le nombre de foyers éligibles au nouveau prêt à taux zéro (PTZ) en 2024. Réformé, le dispositif est prolongé jusqu'en 2027, et ses conditions d'accès sont assouplies. Résultat, 6 millions de foyers supplémentaires peuvent en bénéficier.

Source : site economie.gouv.fr

Des Ehpad sur Doctolib

Trouver une place en Ehpad pour nos aînés tend à se simplifier. Le site Doctolib étend ses services : il permet de prendre rendez-vous en ligne et même de déposer un dossier d'admission dans certains établissements. Un partenariat a été signé avec les groupes Colisée et Emera.

Source : Doctolib

84 %

En France, en 2023, les placements en représentation des unités de compte ont contribué à hauteur de 84 % au financement des entreprises (455 Md€), françaises pour la moitié, et portaient à 79 % sur des actifs de la zone euro.

Source : Site franceassureurs.fr

Augmenter sa retraite avec le PER, comment ça marche ?



« Une demande toujours plus forte pour une retraite supplémentaire »

« Le succès d'un plan d'épargne retraite individuel (PER) comme LFM PER'FORM tient dans sa souplesse, notamment avec les cas de déblocage anticipé comme l'achat d'une résidence principale. C'est ce qui encourage de nombreux épargnants à transférer une partie de leur épargne disponible vers le PER individuel mais également leurs contrats plan d'épargne retraite populaire (PERP), Préfon ... Avec les adhérents que j'accompagne, nous faisons le

point sur la capacité d'épargne. Et à chaque étape de la vie, nous pouvons réévaluer les versements. Cela répond à la demande de plus en plus courante des Français de constituer une épargne supplémentaire pour la retraite. C'est du moins ce que j'observe au fil des années. »

Samia Couanon,
conseillère mutualiste à Bayonne (64)

PENDANT LA CONSTITUTION DE L'ÉPARGNE

« J'ai pu lisser les risques »

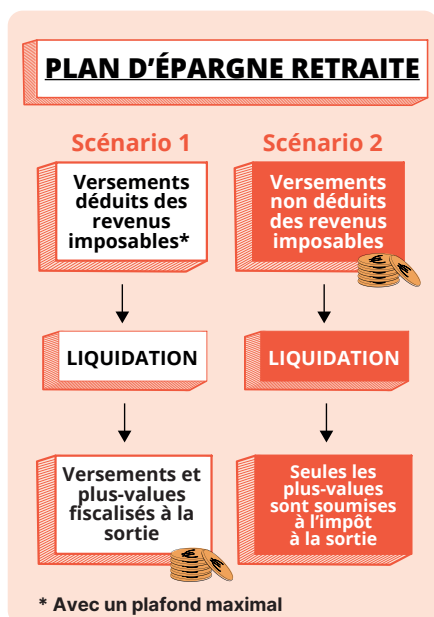
« En 2021, j'avais souscrit, en tant qu'adhérente, un LFM PER'FORM avec la mise en place de versements mensuels. Une autre adhérente avait fait le choix, au même moment, de souscrire ce contrat avec des versements libres, une fois par an, selon sa possibilité d'épargne. En 2022, les cours des marchés financiers avaient connu des turbulences importantes, accentuées en fin d'année. Cette adhérente avait subi une baisse de 20 % de son investis-

sement sur l'année, qu'elle a depuis quasiment retrouvé. De mon côté, l'investissement échelonné m'avait permis de rester à l'équilibre. Cette approche offre, sur le moyen ou long terme, la possibilité de moins subir les fluctuations des cours des marchés financiers. »

Caroline Holak,
responsable de secteur à Paris (75)

Assurance vie et/ou PER individuel, en fonction de vos projets !

La France Mutualiste propose un plan d'épargne retraite individuel (PER), nommé LFM PER'FORM, et Actépargne2, un contrat d'assurance vie multisupport. Chacun a des caractéristiques propres qui répondent à des besoins particuliers. Dans la plupart des cas, ils sont complémentaires.

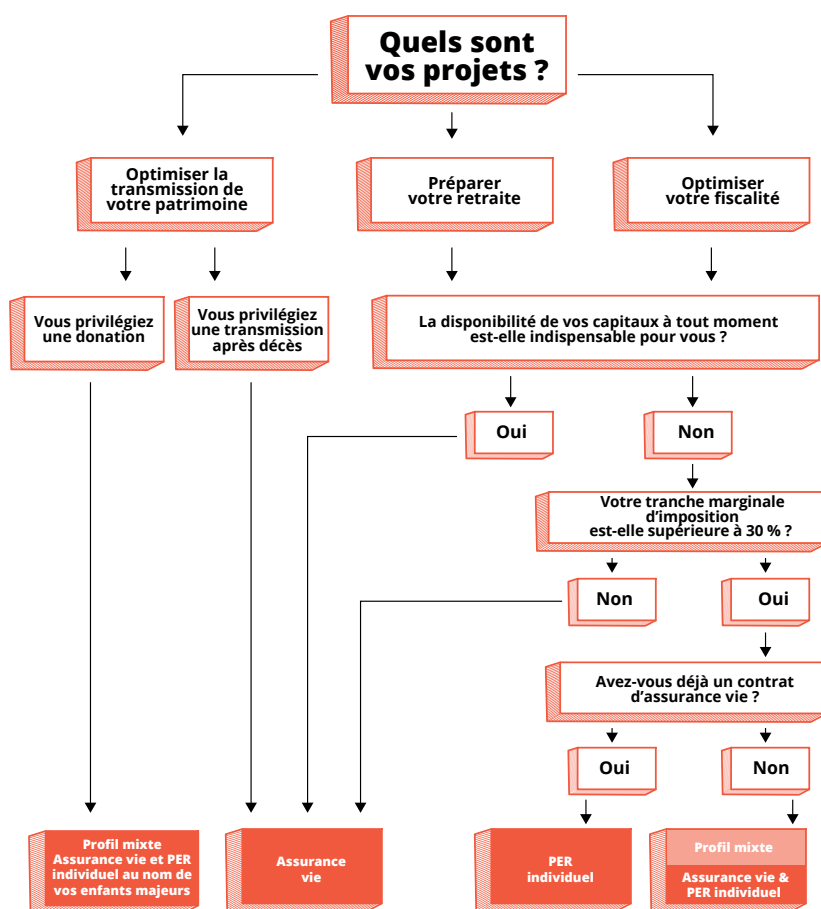


LA DÉDUCTION FISCALE

« Je verse en fonction du montant de défiscalisation indiqué sur mon avis d'imposition »

« J'ai souscrit une Retraite mutualiste du combattant (RMC) il y a vingt ans environ dans le cadre de mes activités de pilote dans l'armée de l'air. Il y a deux ans, j'ai trouvé avec LFM PER'FORM une solution complémentaire pour défiscaliser. Chaque année, à l'automne, je fais un point avec ma conseillère Stéphanie Pinset sur les sommes que je peux investir. Je croise cela avec le montant de défiscalisation maximal indiqué sur mon avis d'imposition. Et je verse sur LFM PER'FORM en conséquence. Ce mécanisme simple me convient. »

Gilles S., 59 ans, Senlis (60)



« Un plan d'épargne retraite comme LFM PER'FORM a de nombreux avantages et répond à des besoins très divers, dont la déductibilité fiscale des versements. L'objectif initial du PER étant avant tout la constitution d'une épargne pour la retraite, il est également possible d'envisager le plan d'épargne retraite comme une épargne construite dans un cadre contraint pour accumuler une retraite supplémentaire en marge du système par répartition. Le PER bénéficie de cas légaux de sorties anticipées, l'épargne n'est donc pas totalement bloquée, ne pas déduire les versements peut être un choix pertinent. »

David Lombard, responsable de l'ingénierie patrimoniale

Nouveaux profils : souhaitez-vous rendre votre épargne plus durable ?

Avoir un impact positif sur l'environnement via l'épargne, tout le monde est pour. Mais comment s'y prendre ? Pour vous aider à faire de vos investissements des atouts pour notre planète et notre société, La France Mutualiste vous propose trois profils de gestion « Engagé » dans son contrat d'assurance vie multisupport Actépargne2. Cette nouvelle gamme vous permet d'investir en fonction de vos convictions et de votre goût du risque : des unités de compte rigoureusement sélectionnées par nos experts viennent compléter notre fonds en euros, catégorisé au titre de la réglementation européenne SFDR « article 8 », ou « vert clair ».

La France Mutualiste a publié à la fin du mois de juin son *Rapport d'investissement responsable pour l'année 2023*. Il est consultable sur le site Internet de la mutuelle.

Pour toute souscription au contrat Actépargne2, La France Mutualiste propose une nouvelle gamme d'investissement clé en main : « Engagé ». Les adhérents titulaires de contrats en cours peuvent également opter pour cette nouvelle gamme. Les anciens profils eux, ne peuvent plus être activés. Engagée, donc, cette gestion profilée est orientée vers des fonds socialement responsables en lien avec les grandes tendances des changements socio-économiques sur le long terme... et potentiellement générateurs de performance dans le temps. « *Les investissements majeurs à réaliser par les États dans le monde entier constituent un avantage structurel pour les entreprises qui se saisissent des enjeux environnementaux et sociétaux. Pour nos adhérents qui souhaitent investir dans un de nos profils "Engagé", ces secteurs en lien avec le développement durable comportent une perspective de performance prometteuse* », explique David Lombard, responsable de l'ingénierie patrimoniale à La France Mutualiste.

En gestion clé en main comme libre, la gamme d'unités de compte (UC) est plus que doublée. L'augmentation du nombre de fonds au sein des profils « Engagé » permet une meilleure diversification et la limitation des risques en cas de turbulences sur les marchés financiers.

Plus de 80 % de fonds « article 9 » dits « verts foncés »

Développement durable et unités de compte

Tous les supports d'investissement proposés dans nos profils « Engagé » sont classés « article 8 ou 9 » au titre de la réglementation européenne SFDR. Cette réglementation classe les fonds en fonction de la façon dont ils tiennent compte des enjeux environnementaux et sociétaux. Les fonds « article 9 », les plus regardants en matière de durabilité et surnommés « verts foncés » dans la presse, représentent même plus de 80 % des fonds sélectionnés dans les profils. Proportionnellement, c'est très au-dessus de l'offre financière disponible en Europe. D'après l'association Carbone4, en 2022, seuls 4 % des fonds classés par la réglementation SFDR répondaient aux critères de la catégorie « article 9 ». Deux ans après, on peut affirmer que l'offre de La France Mutualiste est mieux-disante par rapport au marché.

Les fonds responsables ont l'avenir avec eux

Les attentes de la société vis-à-vis du secteur de la finance sont élevées. De nombreux assureurs vie s'engagent à atteindre la neutralité carbone en 2050 afin de contribuer à la limitation du réchauffement climatique. Faisons le point.

Les études des organisations non gouvernementales (ONG) s'enchaînent en 2024. En avril, ShareAction, spécialiste de l'investissement responsable, dévoilait une étude des stratégies d'investissement des 65 premiers assureurs gestionnaires d'actifs mondiaux. Et la chose est d'importance puisque les gestionnaires d'actifs prennent en charge la gestion du portefeuille de leurs clients. Pour ShareAction, seuls deux géants mondiaux obtiennent une note au-dessus de la moyenne. Pour nous consoler un peu, ils sont français.

Les géants de la finance en retard sur leurs engagements

En juin, Reclaim Finance a également publié son rapport. Cette ONG se fixe pour mission de mettre la finance au service du climat. La sentence est lourde : « *Non seulement les politiques [d'investissement] demeurent lacunaires, ne couvrant dans la*

majorité des cas qu'une partie des développeurs d'énergies fossiles, mais elles ne sont appliquées qu'à une partie du fonds en euros et très rarement à l'offre en unités de compte (UC). » Autrement dit : les grands acteurs français de la bancassurance étudiés par Reclaim finance ne sont pas au niveau de leurs engagements.

Pour aller au-delà de ces constats sévères... et garder espoir, le mieux semble de se rapprocher des gérants de fonds engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique. Nous avons ainsi rencontré un gestionnaire de fonds thématique qui nous indique que même si les investisseurs institutionnels et individuels n'ont d'yeux que pour les valeurs survitaminées de la tech (Google, Nvidia, Apple...), il est important de considérer la finance dans le temps long : « *Avec les fonds thématiques, nous visons une performance sur le long terme, appuyée par des tendances profondes. En cela, ils contribuent à la diversification des profils de gestion.* » Autrement dit : quand les politiques d'investissement étatiques en faveur de la transition écologique passeront un cap, ce sont des secteurs économiques entiers qui disposeront d'opportunités de croissance importantes.

Des investissements avec un haut niveau d'exigence

Autre retour du terrain : une gérante de fonds nous confie quelques secrets dans la sélection des entreprises soutenues. Le fonds en question a pour critère de performance environnementale la réduction des émissions de CO₂ par million d'euros investi. « *Nous prenons en considération le projet de l'entreprise dans son ensemble. Nous avons par exemple rejeté le financement d'une installation d'un système de climatisation à hydrogène... proposé dans le cadre de la construction d'une ville en plein désert. Cela ne pouvait s'intégrer dans notre fonds à impact. Car un fonds à impact, c'est le plus haut niveau d'exigence environnemental et social* », nous confie-t-elle.

Une suggestion pour tous les épargnants ? Parler à son conseiller d'investissement durable et exiger les meilleurs fonds !

« Les fonds thématiques contribuent à la diversification des profils de gestion »

Système par répartition, la fin de l'âge d'or ? **La retraite supplémentaire : pensez-y !**

Créé en 1945, le système de retraite par répartition a beaucoup évolué au fil des décennies. Avec un objectif : s'adapter aux mutations démographiques et économiques de la société. Afin de préserver le système, les conditions d'accès à la retraite se sont, chaque fois un peu plus, renforcées. À l'instar de la dernière réforme en date, adoptée en 2023. Devrez-vous compléter vos futurs revenus via la retraite par capitalisation ? Votre magazine vous aide à faire le point.

Composante essentielle de notre modèle social, le système de retraite obligatoire français est souvent mal compris. Il s'appuie sur les principes de la répartition, de la contributivité et de la solidarité intergénérationnelle. En clair, les cotisants d'aujourd'hui financent les pensions des retraités d'aujourd'hui, tout en se créant leurs propres droits à la retraite. Cette couverture vieillesse de base, qui concerne toute la population, est complétée par les régimes complémentaires, eux-aussi obligatoires. Au-delà, pour s'assurer un niveau de vie suffisant une fois leur carrière achevée, de nombreux

Français s'orientent vers la retraite supplémentaire : ils cotisent alors pour eux-mêmes à un dispositif d'épargne par capitalisation.

Un équilibre financier difficile à trouver

Ce choix serait une manière de compenser l'un des défauts supposés du système par répartition : la faiblesse des pensions. « Si l'idée est bien ancrée dans les esprits, elle n'en demeure pas moins une idée reçue, tempère un spécialiste du sujet. En France, le montant moyen des retraites est de 1 420 euros net, le plus élevé au sein de l'Union européenne. » Une telle « performance » s'explique par la philosophie du système visant à favoriser le niveau de vie des retraités : en 2023, 13,4 % du PIB, et donc de la richesse produite dans le pays, ont été consacrés aux pensions de retraite, selon le Conseil d'orientation des retraites (COR). Pourtant, si les dépenses se portent bien, ce n'est pas le cas des recettes et donc du financement des pensions, puisque l'effort repose sur des actifs de moins en moins nombreux. En effet, depuis plusieurs décennies, un double phénomène se conjugue : d'un

côté, le faible niveau du taux d'emploi de la population en âge de travailler (69 %) ; de l'autre, un rapport démographique en baisse constante, établi à 1,79 en 2023 (graphique ci-contre). Il en ressort un déficit chronique du système de retraite.

Durcir le système pour le pérenniser ?

Dans ces conditions, pour tenter de trouver un fragile équilibre financier, le système est régulièrement réformé. Afin de ne pas dégrader le niveau des pensions, d'autres leviers sont activés. Les conditions d'éligibilité sont ainsi adaptées : l'âge de départ et la durée de cotisation ont tendance à s'allonger, en cohérence avec l'allongement de l'espérance de vie et donc de la durée de perception de la pension. En clair, il devient de plus en plus difficile de bénéficier de la retraite. La dernière réforme en date, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023, ne déroge pas à la règle. En vue de ramener le système à l'équilibre d'ici à 2030, l'âge légal de départ est progressivement décalé de 62 à 64 ans, 43 années (172 trimestres) de cotisation étant désormais



nécessaires pour profiter d'une pension à taux plein. Dans son dernier rapport annuel, le COR⁽¹⁾ affirme pourtant que les comptes du système de retraite vont replonger dans le rouge dès cette année, avec un déficit de 5,8 milliards d'euros... Le déficit devant continuer à se creuser « pour atteindre 0,4 % du PIB en 2030 et 0,8 % en 2070 ⁽¹⁾ ». Alors que la réforme de 2023 devait contribuer à faire baisser la part des dépenses de retraite de 0,2 point de PIB en 2030...

Épargne retraite : maintenir un taux de remplacement suffisant

Dans ce contexte, les Français semblent faire le pari de la retraite supplémentaire par capitalisation. Leur appétence pour l'épargne retraite monte même en puissance depuis 2019, bien aidée par les pouvoirs publics soucieux de simplifier le cadre existant : la loi Pacte a en effet créé le plan d'épargne retraite (PER) et facilité la généralisation de l'épargne salariale. Fin 2023, l'encours du PER a même dépassé les 100 milliards d'euros, avec plus de 10 millions de détenteurs recensés, selon le ministère de l'Économie. « Longtemps

victime d'idées reçues, la retraite supplémentaire par capitalisation n'est plus taboue, nous glisse un spécialiste du sujet. En outre, pour les classes moyennes, l'épargne collective salariale se fait à moindre coût puisque l'employeur abonde le plan de son côté. »

Bien choisir son PER

Les Français auraient donc tort de se priver de ces compléments de retraite. Même si, pour le moment, tout reste à faire en la matière. La part des versements au titre de la retraite supplémentaire n'atteint d'ailleurs que 5,8 % de l'ensemble des cotisations acquittées en 2021 (3,9 % en 2018), nous dit la DREES⁽²⁾. « Le PER est un dispositif attractif mais encore jeune, poursuit notre spécialiste. Les Français doivent se l'approprier pour qu'il atteigne son plein potentiel. » Ce que certains ont déjà commencé à faire : les professions libérales et indépendantes, les cadres et cadres supérieurs via les contrats collectifs. « Le maître-mot en matière de retraite par capitalisation est la confiance, reprend l'expert. Même si le secteur est sain en France, chacun doit bien réfléchir au moment de placer une

partie de son argent dans un PER. Certains critères de base sont à prendre en compte, comme la solvabilité de l'organisme, la qualité du conseil et celle du produit. »

En conclusion, au regard de l'évolution du système de retraite, l'épargne supplémentaire s'affirme comme un incontournable pour préserver ses revenus de retraité. Et le PER en est un très bon vecteur, simple et efficace : les sommes versées sont déductibles fiscalement **, la sortie de l'épargne peut se faire en rente viagère ou en capital ou en combinant les deux. Et ne gardez pas ce bon conseil pour vous, parlez-en à votre entourage, notamment aux jeunes actifs !

* Rapport démographique : nombre de cotisants rapportés au nombre de retraités.

** Si un versement a été déduit fiscalement, lors de la sortie du le capital sera soumis à l'imposition.

(1) Conseil d'orientation des retraites – Rapport annuel 2024.

(2) « Les retraités et les retraites », édition 2023 – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques.

Interview

Olivier Chomono

directeur associé de La Curatelaire

Épargne des personnes vulnérables : « Les solutions de protection efficaces sont trop peu utilisées »

Olivier Chomono est l'un des rares spécialistes français de la protection de l'épargne des personnes vulnérables. Votre magazine est allé à sa rencontre pour vous aider à mieux cerner les enjeux patrimoniaux liés à la perte d'autonomie.

Le site de l'Académie de médecine définit une personne vulnérable comme « une personne qui, en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, d'une déficience physique ou psychique, d'un état de grossesse, mérite une protection particulière ». Par votre activité professionnelle, quelle vision avez-vous de la vulnérabilité ?

Olivier Chomono : Comme vous venez de le faire, on peut définir simplement ce qu'est une personne vulnérable. Mais la diversité des situations personnelles, familiales, sociales ou juridiques, fait de la vulnérabilité le sujet d'étude d'une vie. Pour chacun d'entre nous, c'est un sujet fondamental car il nous renvoie *in fine* à notre propre mort. Trop



©IdéeFix Photographie

souvent, nous préférons détourner les yeux et regarder ailleurs plutôt que de prendre les choses en main quand nous sommes en pleine possession de nos moyens.

Vos clients vous consultent quand il est trop tard ?

O.C. : Hélas, trop souvent en effet. Beaucoup viennent me voir après

avoir eu recours à des solutions d'épargne et de transmission repérées dans la presse financière. Ces informations sont utiles, mais sans une stratégie d'ensemble, les initiatives tactiques en matière d'épargne et de transmission peuvent entraîner bien des tracas pour soi, pour sa famille...

Alors, quelle démarche conseillez-vous à une personne en pleine possession de ses moyens ?

O.C. : C'est assez simple. Je recommande d'établir ce que l'on appelle un « mandat de protection future ». C'est un contrat qui permet de désigner avant toute perte d'autonomie une personne qui deviendra son mandataire en cas de dépendance. Je conseille pour cela de consulter un notaire qui sera en mesure d'inscrire cet outil dans la stratégie patrimoniale d'ensemble de la famille. Aujourd'hui, ce mandat est sous-utilisé par nos compatriotes. C'est pourtant une solution extraordinaire grâce à laquelle vous pouvez décider librement, et

en accord avec la personne qui s'occupera de vous en cas de perte d'autonomie, quels seront les dépenses à maintenir en priorité, celles moins indispensables. Une personne très coquette pourra explicitement écrire qu'elle exige que les dépenses chez le coiffeur et en produits de beauté soient préservées. Si soigner son apparence fait partie de son identité, c'est tout sauf anodin !

Et pour en venir à l'assurance vie ?

O.C. : Prenons l'exemple d'une personne disposant d'une part d'un contrat dont les bénéficiaires désignés sont ses neveux et nièces, et d'autre part d'un contrat pour une association caritative. Elle pourra par le mandat de protection future indiquer sur quel contrat effectuer des rachats en priorité en cas de dépenses comme le financement d'une place en Ehpad.

Et cette solution n'est pas priseée des Français ?

O.C. : Le mandat de protection future, qui permet d'anticiper sa propre perte d'autonomie, est très peu utilisé. J'explique cela par le fait que nous, Français, vivons dans un État qui organise chaque aspect de la vie. Aussi, nous nous appuyons sur un cadre légal très protecteur. Les Anglo-Saxons, eux, ont beaucoup plus tendance à préparer leur dépendance car le législateur s'est moins emparé de la question. Mais comme chacun sait... l'État ne peut pas tout.

Que conseillez-vous donc à la famille d'une personne qui n'a pas anticipé sa perte d'autonomie ?

O.C. : Il est alors nécessaire de passer par le juge. Pour un couple marié dans lequel une des deux personnes est encore en mesure de prendre toutes les décisions liées à l'épargne de son conjoint, trois articles du Code civil sont



©IdéeFix Photographie

particulièrement adaptés. L'article 217 encadre l'autorisation judiciaire entre époux ; idéal pour un acte ponctuel comme un rachat sur un contrat d'assurance vie. Le 218 accompagne la création d'un mandat entre époux ; il liste les actes qui peuvent être réalisés, notamment dans le cadre d'une situation provisoire comme un cancer ou une hospitalisation longue. L'article 219 enfin est lié à ce que l'on appelle « l'habilitation judiciaire entre époux » ; pas besoin alors de demander l'autorisation du juge des tutelles à chaque opération. C'est une solution très souple qui ne met pas le conjoint en concurrence avec ses enfants, il remplace simplement l'époux empêché.

L'on parle de plus en plus d'une autre solution, l'habilitation familiale, créée en 2015 pour simplifier la protection des personnes vulnérables. Que peut-on en dire ?

O.C. : Ce dispositif a comme avantage de regrouper les caractéristiques de la tutelle et de la curatelle. C'est un système de protection qui, une fois délivré, ne nécessite plus, en général, de contrôle par le juge. C'est pourquoi il est plébiscité. Mais les choses ne sont pas si simples : il y a l'habilitation familiale générale, la spéciale, en représentation ou en assistance. Le résultat de cette

complexité est que le rôle de la personne habilitée n'est pas toujours bien compris.

Quelle est donc votre recommandation par rapport à l'habilitation familiale ?

O.C. : Les personnes habilitées n'ont pas l'obligation de déposer des rapports de gestion comme c'est le cas avec la tutelle. Elles sont malgré tout tenues de réaliser ces rapports. Je recommande donc de suivre scrupuleusement les dépenses, car trop souvent, des litiges entre membres de la famille ont pour origine une absence de rapport de gestion. Dans le cadre de l'habilitation familiale, un simple carnet dans lequel on rend compte des dépenses peut être largement suffisant. Habilitation familiale, pourquoi pas, mais avec rigueur !

BIO EXPRESS

Olivier Chomono est directeur associé de La Curatelaire, cabinet de conseil en stratégie patrimoniale de la personne vulnérable. Il est aussi enseignant à la faculté de droit et à l'École nationale de la magistrature. Il représente bénévolement la Fédération internationale des associations des personnes âgées à l'ONU.

Questions d'épargnants

J'ai un PERP à la banque. Est-ce que je peux ouvrir un PER individuel plus avantageux ?

Les anciens dispositifs de retraite comme le plan d'épargne retraite populaire (PERP) sont d'anciennes moutures de l'épargne retraite. Le plan d'épargne retraite (PER), lui, permet une sortie en capital, des cas de déblocage anticipé et une plus grande souplesse sur l'avantage fiscal. Première bonne nouvelle, vous pouvez créer un PER et même y transférer votre PERP, et il en va de même pour les contrat Madelin, Corem, Préfon... Deuxième bonne nouvelle : vous pouvez choisir l'établissement dans lequel souscrire. Autrement dit, vous pouvez sélectionner le contrat le plus intéressant. Consultez donc les frais sur versement, les frais d'arbitrage ou encore le taux de rendement annuel.

Mon compte à terme arrive à échéance. Quelles options s'offrent à moi ?

Les comptes à terme ont connu un réel succès avec la remontée des taux. Cet épisode semble maintenant derrière nous. Les banques ne

pourront donc plus offrir un rendement aussi intéressant avec la baisse des taux amorcée en juin par la Banque centrale européenne. De nombreux épargnants semblent s'interroger sur la stratégie à adopter à l'échéance définie au moment du versement. Les fonds en euros semblent indiqués comme alternative puisqu'ils ont, comme le compte à terme, un objectif sécuritaire. Le livret A et le livret de développement durable et solidaire pourraient également être intéressants, mais leurs plafonds respectifs de 22 950 euros et de 12 000 euros semblent souvent trop faibles par rapport aux sommes investies sur les comptes à terme.

J'ai déjà une RMC, est-ce que cela vaut le coup d'ouvrir un PER individuel ?

Les deux contrats sont complémentaires. Par exemple, le PER a un potentiel de capitalisation plus important dans le temps grâce à des supports financiers diversifiés. La Retraite mutualiste du combattant (RMC), de son côté, est particulièrement attractive au moment de percevoir un supplément de retraite grâce à la majoration et à la valorisation des rentes par l'État et la

participation aux excédents par l'assureur. Cerise sur le gâteau : les enveloppes de défiscalisation peuvent se cumuler.

Est-ce que le plafond de la RMC peut encore évoluer cette année ?

Non, le plafond majorable de la RMC a été porté à 1 987,50 € en 2024. Ce montant est *a priori* définitif pour cette année. Nul besoin d'attendre pour en bénéficier !



Entre retour à la normale sur les prix et incertitude sur les marchés

Données collectées le 15/07/2024

Indicateurs macro-économiques

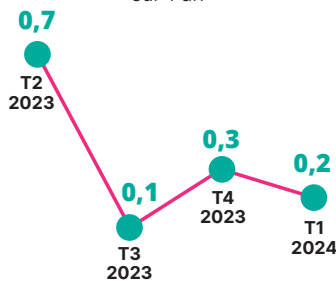
Augmentation des prix à la consommation sur 1 an en juin 2024

+2,2 %



Source : Insee

Progression du PIB en France sur 1 an



Source : Bloomberg

Taux de chômage en France métropolitaine

7,4 % T1 2024
VS **7,1 %** T1 2023

Source : Bloomberg

La donnée du trimestre

153,9 Md€

de déficit public en 2023, contre 125,8 Md€ en 2022. Le déficit public équivaut donc à 5,5 % du produit intérieur brut en 2023 après 4,7 % l'année précédente.

Valeurs à suivre !

Rendement sur le Livret A

+3 %

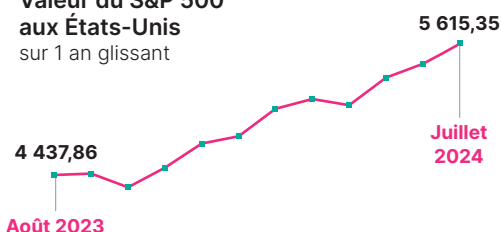
Source : service-public.fr

Valeur du CAC 40 en France sur 1 an glissant



Source : Bloomberg

Valeur du S&P 500 aux États-Unis sur 1 an glissant



Source : Bloomberg



« Taux du marché » des prêts immobiliers sur 20 ans

3,80 %

Source : Baromètre Empruntis

« Le retour du risque politique »

Par Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'épargne

Le deuxième trimestre a été marqué, pour les épargnants français, par le retour du risque politique. Dans la foulée des résultats des élections européennes du 9 juin et de l'annonce par le président de la République de la dissolution de l'Assemblée nationale, le CAC 40 a perdu plus de 8 %. L'écart de taux pour les obligations d'État à 10 ans entre la France et l'Allemagne s'est creusé pour atteindre jusqu'à 0,8 point. C'est évidemment une mauvaise nouvelle, la France ayant un déficit public de plus de 5 points de PIB et une dette publique supérieure à 110 % du PIB. Cette situation pourrait peser sur les marchés dans les prochains mois. Le CAC 40, même s'il a un peu regagné du terrain fin juin, est à la traîne des autres indices « actions ». Les indices américains continuent, à ce titre, de battre record sur record. Au-delà des incertitudes politiques, l'inflation revient progressivement dans la zone cible des 2 %. Au mois de juin, la Banque centrale européenne a engagé le processus de baisse de ses taux directeurs. La Réserve fédérale américaine devrait faire de même en septembre. Bonne nouvelle pour le secteur immobilier, les taux des emprunts immobiliers demeurent orientés à la baisse.

Rédigé le 15/07/2024

L'art de la relation client

Les équipes de la direction de la Relation adhérents et expérience client (DRAC) interviennent de la souscription à la transmission de votre contrat. Elles contribuent, aux côtés du réseau commercial, à votre satisfaction en tant qu'adhérent. Depuis quelques mois, la DRAC se transforme pour vous proposer un service toujours plus performant. Reportage au sein d'une direction qui met l'adhérent au cœur de ses actions et préoccupations.



Travailler au sein de la DRAC, c'est être présent aux côtés des adhérents à des étapes importantes de la vie.

De gauche à droite : Jean-Paul Wrzesinski , Marc Lajenette, Jade Riahi El Mansouri, Azziza Ould-Rabah, Aurélie Naudier

8 h 30, 14^e étage de la tour Pacifique, Paris La Défense

À travers les larges baies vitrées, la Ville Lumière se laisse découvrir au loin. Le bruit et l'agitation que l'on imagine, là-bas, contrastent avec le calme et la sérénité qui se dégagent des bureaux de la DRAC. Les équipes de Bérengère Faré, l'énergique directrice, entrent en scène. L'ambiance est légère et conviviale, presque feutrée. Chacun sait ce qu'il doit faire. Juste après le bureau de la directrice, le service Adhérents bruisse déjà. « *Le travail ne manque pas*, explique Denis Herbaut, coresponsable du

département Adhérents avec Jean-Paul Wrzesinski. *Nous sommes en flux tendu car en symétrie avec l'activité commerciale et ses pics de charge. Ici, nous traitons plus de 10 000 opérations par mois en moyenne. Nous intervenons de la naissance du contrat (PER, assurance vie, RMC) jusqu'au décès de l'adhérent. Les sujets sont très variés.* » Casque sur les oreilles pour certains et sourire aux lèvres pour tous, les 25 collaborateurs du service gèrent les dossiers : versements et retraits d'argent, changement d'adresse, de RIB ou de clause bénéficiaire, etc.

11 heures

Cette organisation bien huilée est le reflet de la transformation impulsée depuis quelques mois pour mettre plus de performance dans le service rendu aux adhérents. « *Cette mutation n'est pas encore achevée, mais nous avons déjà franchi une marche importante vers l'instauration d'une vraie dimension "service client", analyse la directrice de la DRAC. Nous avons travaillé sur la fluidité des opérations et la simplification des procédures pour que les délais de traitement soient les plus courts possibles.* » Les résultats sont tangibles puisque le taux de

qualité des actes de gestion atteint aujourd'hui 96 % et que les demandes sont traitées en réactivité.

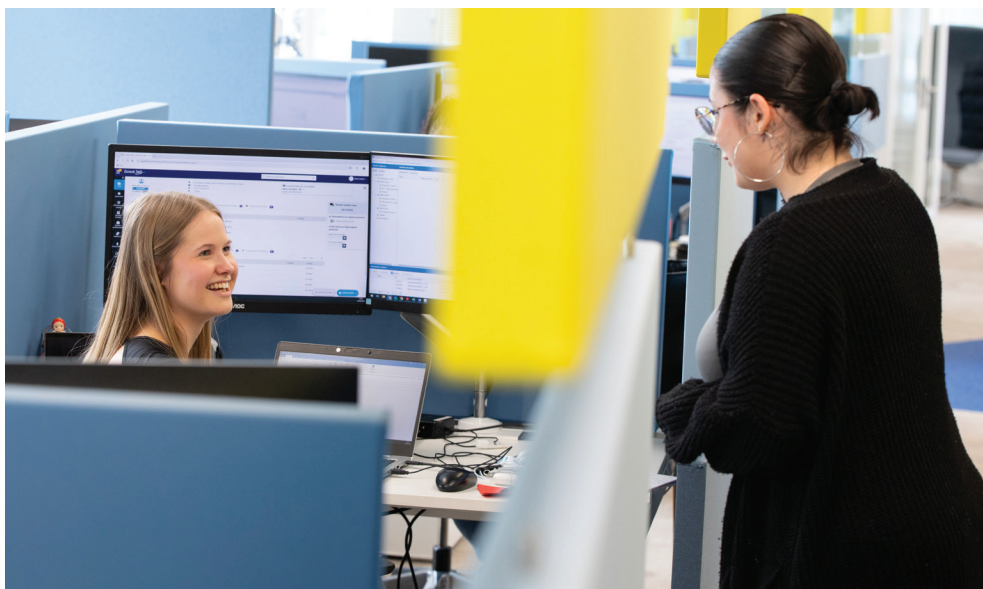
Cette vision centrée sur le client passe par un changement de culture. « *Chaque collaborateur a ainsi été formé pour renforcer sa polyvalence, son autonomie et sa capacité à se mettre à la place du client, afin de mieux absorber les temps forts* », détaille Jean-Paul Wrzesinski. Notamment au téléphone. Le service Adhérents a ainsi inauguré cette année un service téléphonique ouvert sans interruption de 9 h à 17 h 30.

14 heures

Carine Merlin, animatrice Réclamation et satisfaction adhérents, s'octroie une pause pour nous expliquer son rôle. « *Je reçois les réclamations par courrier, par mail et par téléphone. Nous mettons tout en œuvre pour réduire le délai de traitement. S'il est légalement de soixante jours, nous répondons en moyenne en deux semaines. Nous échangeons d'ailleurs beaucoup avec les conseillers de proximité qui sont aussi en lien avec les adhérents. Mon rôle est de rassurer, de gérer les insatisfactions et les impatiences qui apparaissent à tout moment de la vie du contrat, liées par exemple à une erreur de prélèvement. Nous sommes là pour transformer l'insatisfaction en satisfaction.* » Chaque réclamation compte ! La vie à la DRAC n'est décidément pas un long fleuve tranquille. Comme nous le confirme Aurélie Naudier, responsable du département Bénéficiaires.

15 h 30

Situés dans le prolongement du service Réclamation, les



©IdéeFix Photographie

La communication et une réponse précise sont déterminantes pour accompagner chaque adhérent.

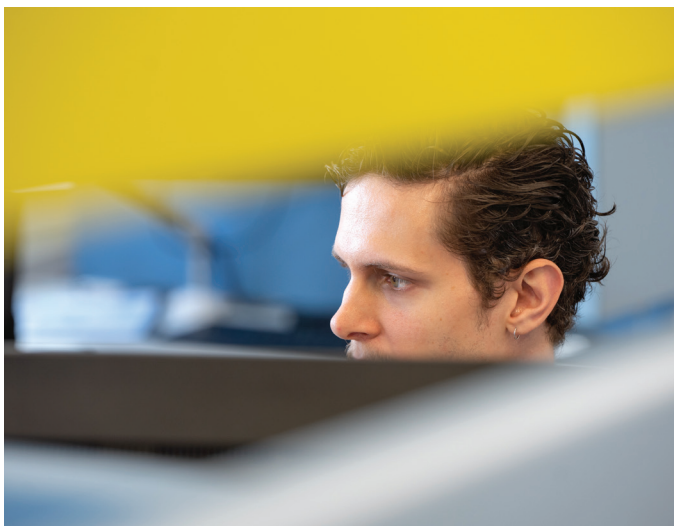
24 membres du département Bénéficiaires s'affairent devant leurs écrans d'ordinateur. « *Notre rôle consiste à gérer les dossiers à la suite du décès de l'adhérent – 10 000 par an en moyenne. Nous sommes prévenus par un membre de la famille, par exemple, et organisons le transfert des capitaux aux bénéficiaires désignés dans le contrat. Le maître-mot est la confidentialité. Parfois, les bénéficiaires eux-mêmes ne sont pas au courant.* » Dans les cas complexes, le département doit mener une véritable enquête pour retrouver les bénéficiaires s'ils ne sont pas clairement désignés. La mutuelle conserve ainsi les capitaux dix ans. Quand les bénéficiaires sont retrouvés mais restent silencieux, les fonds sont transmis à la Caisse des dépôts et consignment qui les garde vingt ans. « *Lorsque le dossier est complet, les fonds sont libérés sous trente jours*, reprend Aurélie Naudier. *Ce qui se passe pour la majorité des 800 dossiers ouverts chaque mois.* »

16 h 15

Dans ce département aussi, l'empathie est de mise. « *Nous avons sept jours pour instruire le dossier*, explique Azziza Ould-Rabah, gestionnaire Assurance vie. *Nous sommes en contact avec le réseau commercial, les mairies ou encore les notaires pour récupérer les pièces justificatives avant de régler le capital et de clôturer le dossier sous trente jours. Tout doit aller vite, et le rythme est très soutenu. Parfois pas assez pour certains interlocuteurs dont il faut gérer l'impatience et les émotions. Je les écoute, je les rassure en leur expliquant que ces contraintes légales sont là pour les protéger. La dimension humaine me plaît beaucoup, je sais que l'on aide les bénéficiaires et les familles dans un moment difficile, c'est très satisfaisant car on tisse un lien de confiance.* »

Les savoirs sont transmis au sein de l'équipe par un plan de formation





©IdéeFix Photographie

17 heures

La digitalisation des procédures va s'accélérer au bénéfice de l'automatisation de certains actes de gestion. *« Notre niveau d'exigence est très élevé pour toujours mieux satisfaire les adhérents. Nous améliorons sans cesse la performance du service rendu en nous appuyant sur les qualités de nos collaborateurs. »*

« Nous bousculons les habitudes pour améliorer encore la qualité de service, tout en nous appuyant sur notre ADN : les valeurs mutualistes pour tous et la cause militaire. »

Bérengère Faré, directrice de la DRAC

Cette excellence opérationnelle se ressent à travers l'engagement des équipes au quotidien, leur vision globale des dossiers, au-delà du simple acte à gérer », explique Bérengère Faré. Le taux de réponse au téléphone atteint actuellement 87 % dans le département Adhérent et 93 % côté Bénéficiaires. Avec des délais de traitement dans les standards hauts du marché. Et ce n'est pas fini !

18 heures

La journée se termine, les écrans d'ordinateur virent au noir, les casques sont rangés sur les bureaux. Les discussions se poursuivent jusque vers le pallier avant de s'évanouir dans les ascenseurs. Bientôt les lumières s'éteindront. La DRAC reprendra vie demain.



**Aurélié Naudier,
l'esprit mutuelle**

Quand elle est entrée à La France Mutualiste, en 2001, Aurélié Naudier avait 21 ans et une envie de s'investir dans un métier qui a du sens.

Elle dirige aujourd'hui le département Bénéficiaires de la DRAC. Un parcours inspirant pour cette autodidacte tombée sous le charme des valeurs familiales et mutualistes de la mutuelle.

« Je suis entrée au service Trésorerie en tant qu'intérimaire, puis on m'a donné ma chance en me proposant un CDI. » Sa carrière, Aurélié l'a construite en s'appuyant sur la confiance en soi, la curiosité, le travail, le courage et l'audace. Son évolution professionnelle passe, entre autres, par l'agence de l'avenue Hoche à Paris, un poste de secrétaire de direction, soutenue par les formations prodiguées par la mutuelle.

En 2018, une autre vie commence, celle de manager. *« Il s'agissait d'un double défi pour moi puisque je prenais la responsabilité du pôle Bénéficiaire et ses 14 collaborateurs à l'époque, pour renouveler l'équipe dans un contexte de profonde réorganisation. J'aime ce métier et travailler avec mon équipe, efficace et engagée. Si j'évolue depuis vingt-trois ans au sein de cette entreprise, c'est dû à l'esprit mutualiste qui y règne. Je me sens épanouie ici, et ça fait la différence quand on passe plus de temps au bureau que chez soi. »*



Fraude aux assurés : les 3 signaux d'alerte

Au mois d'octobre, les pouvoirs publics alertent sur les dangers des arnaques en lignes. Cette opération s'appelle « le mois de la cybersécurité ». En attendant, revenons sur les trois principaux signaux d'alerte en cas d'appel par un faux conseiller.

Un conseiller vous appelle ?

Trois indices doivent vous alerter :

1. « Je remplace votre conseiller »
2. « J'ai besoin de votre code d'accès à votre espace personnel »
3. « C'est urgent »

Attention, il s'agit d'une fraude !

Ne lui transmettez
pas vos codes et raccrochez.

Appellez votre conseiller
habituel ou le 01 40 53 78 00

Notre expert sécurité revient sur un cas de tentative de fraude

« Nous avons récemment reçu une demande de rachat d'un contrat d'assurance vie associée à une demande de changement de RIB. Notre système de sécurité a émis une alerte. Notre cellule anti-fraude a donc procédé à un certain nombre de vérifications. L'adhérente avait ouvert son contrat d'assurance vie il y a un an à la suite du décès de son père. Elle nous avait indiqué que son premier objectif était de transmettre ce capital à ses enfants.

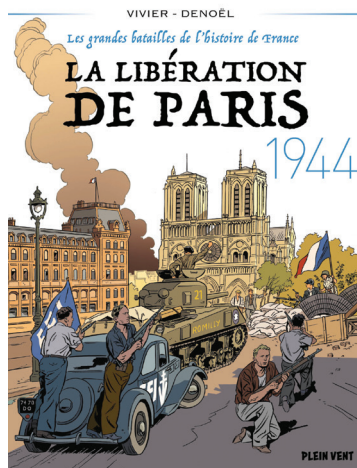
Nous avons donc contacté notre adhérente par un moyen sûr pour vérifier qu'elle était à l'origine de cette demande. Cette prise de contact nous a confortés dans nos doutes : la personne avait reçu un appel d'un faux conseiller qui lui avait demandé en urgence ses codes d'accès pour réaliser un versement sur son compte. Et comme c'était "urgent", la dame a paniqué et donné toutes les informations.

Je dis toujours que dans ce type de situation, il convient de se donner trente secondes pour réfléchir. La fraude vient toujours d'une manipulation. Il est donc toujours urgent de prendre du recul... et de raccrocher si vous avez un doute sur l'identité de la personne qui vous parle et si l'on vous demande des identifiants... surtout en urgence.

**« Se donner trente
secondes pour réfléchir »**

À La France Mutualiste nous travaillons en continu à la formation du personnel afin de limiter au maximum les risques et accompagner au mieux l'ensemble de nos adhérents dans la lutte contre les arnaques. »

David Pauillac, responsable cybersécurité

SÉLECTION
DE LA RÉDACTIONLA LIBÉRATION
DE PARIS EN
48 PAGES

Les éditions Plein vent poursuivent la publication de BD qui relatent les grandes batailles de l'histoire de France. Après Verdun, Diên Biên Phu ou encore Bir Hakheim, l'auteur Jean-François Vivier s'associe cette fois-ci au dessinateur Denoël pour nous raconter l'épique libération de la ville de Paris. Cette BD paraît presque jour pour jour quatre-vingts ans après les événements relatés. Une belle idée de cadeau de rentrée des classes, notamment pour les élèves de CM2, 3^e et terminale qui étudieront pendant cette année scolaire, en cours d'histoire, la Seconde Guerre mondiale.

La Libération de Paris – 1944, Les grandes batailles de l'histoire de France, de Jean-François Vivier et Denoël, 48 pages, éditions Plein vent (15,90 €).



Istock ©Eleganza

UN PODCAST SUR
« LA CAVALE DU
GÉNÉRAL LECLERC »

Ce n'est pas la première fois que la rédaction sélectionne pour vous un podcast signé Philippe Collin. Et pour cause ! Après avoir analysé le parcours de Philippe Pétain, magnifié l'héroïsme de cinq grandes résistantes, décortiqué les méandres de la vie et de l'œuvre de l'auteur Louis-Ferdinand Céline, le journaliste de France Inter nous raconte la vie passionnante de Philippe de Hauteclocque, plus connu sous le nom de général puis maréchal Leclerc. Comment cet aristocrate picard et royaliste, qui s'est construit dans les rangs de Saint-Cyr, a-t-il pu choisir la voie de la désobéissance au maréchal Pétain en rejoignant le général de Gaulle dès juillet 1940 ? « Le serment de Koufra », « L'armée des pauvres » ou encore « Le nid d'aigle » : les différents épisodes du podcast suivent la trace de Philippe de Hauteclocque pendant la Seconde Guerre mondiale. Dès l'origine du conflit, tout résonne en lui. Par exemple, alors qu'il traverse la France sur un vélo trop petit pour rejoindre sa famille avant de s'enfuir vers l'Angleterre par le Portugal, il découvre ce que peut signifier la pauvreté et rencontre ses compatriotes dans toute leur diversité. Le podcast se prolonge au-delà du récit de la libération de la France et nous conduit jusqu'à sa disparition en 1947. Comme toujours, Philippe Collin interroge plusieurs historiens sur la trace laissée par le héros dans la mémoire nationale. Un héritage qui résonne encore dans la France du XIX^e siècle.

La Cavale du général Leclerc, un podcast de Philippe Collin, en libre écoute sur l'application Radio France



LE MONDE SANS FIN, LA BD QUI FAIT RÉFLÉCHIR

C'est l'un des plus grands succès en librairie de ces dernières années... Contrairement à la bande dessinée présentée ci-contre, cet ouvrage n'a rien d'une actualité. Mais le thème, lui, l'est toujours ! Le monde sans fin, c'est un condensé de savoirs sur les énergies et l'usage que nous en faisons. La BD aborde aussi les transformations en cours et à venir du climat de notre belle planète. L'auteur, Christophe Blain, prend le parti de mettre en scène un expert, Jean-Marc Jancovici, en train d'aborder des sujets complexes comme la « loi de la conservation » ou de comparer l'énergie libérée par l'uranium, le charbon ou le pétrole. Grâce au travail de Christophe Blain, cette complexité est rendue accessible et permet à chaque lecteur de se faire sa propre opinion. C'est du moins beaucoup plus facile qu'à la lecture d'un rapport comme celui du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Le nom de Christophe Blain vous dit peut-être quelque chose ? Il est également l'auteur de la BD à succès *Quai d'Orsay*. Une série de deux ouvrages qui raconte la vie au sein d'un cabinet ministériel dont le ministre ressemble étrangement à Dominique de Villepin...

Le Monde sans fin, de Christophe Blain et Jean-Marc Jancovici, 196 pages, éditions Dargaux (30 €).

LA SOLIDARITÉ... DÈS L'ADOLESCENCE !

RÉCIT. « Le jour où j'ai intégré les jeunes sapeurs-pompiers de Digne-les-Bains », par Nathan Haili, bachelier et sapeur-pompier volontaire.

« J'étais souvent passé devant la caserne de Digne, et de l'extérieur, je voyais les sapeurs-pompiers comme des super-héros dotés de pouvoirs. J'avais 13 ans, et je rêvais de devenir médecin militaire. Aussi, quand ma mère m'a parlé du cursus de formation des jeunes sapeurs-pompiers, l'idée m'a tout de suite plu ! Je me souviens très bien du jour de sélection. Nous avons enchaîné des tests physiques, des exercices pour vérifier que nous ne souffrions pas de vertiges ou de claustrophobie, puis j'ai rencontré un officier et un moniteur.

J'ai bénéficié pendant trois ans de la formation des jeunes sapeurs-pompiers. C'est un peu comme la conduite accompagnée : pendant ces trois années, nous avons effectué des exercices souvent réalistes, mais jamais sur des opérations réelles. Grâce à cette expérience, j'ai pu intégrer les sapeurs-pompiers et commencer dès mon entrée à participer à des interventions de lutte contre les incendies et de secours à la personne. Bien-sûr, je reste encore aujourd'hui encadré par des pompiers plus expérimentés car nous sommes parfois confrontés à des situations très dures.

Je voyais les sapeurs-pompiers comme des super-héros

C'est la solidarité qui nous aide à surmonter tout cela. Depuis le début de mon parcours au sein de la caserne de Digne-les-Bains, cela me marque : tout nouvel arrivant est accueilli avec beaucoup de chaleur, et accompagné dans chaque étape de son apprentissage avec beaucoup de sourires et de patience. Je suis maintenant sapeur-pompier volontaire. Cette année, trois jeunes ont commencé leur parcours de formation. J'espère contribuer à mon tour à leur donner le goût de cet engagement... d'autant plus que nous avons besoin de bras ! Dans nos petites villes, il n'y aura jamais trop de volontaires pour sauver des vies ! »

Toujours plus pour votre épargne

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2024

De 100€ à
700€
OFFERTS⁽¹⁾
pour toute nouvelle
souscription

Offre soumise à conditions, voir plus bas

Actépargne2

l'assurance vie primée par
la presse spécialisée



LFM PER'FORM

l'un des meilleurs
PERIN du marché



**La France
Mutualiste**

Épargne - Retraite

Groupe malakoff humanis

lafrancemutualiste.fr

(1) Offre valable pour toute première souscription au contrat d'assurance vie multisupport Actépargne2 ou au Plan d'épargne retraite individuel LFM PER'FORM entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 décembre 2024 (sous réserve de la réception de l'intégralité des pièces demandées pour la constitution du dossier). La valeur de l'abondement sera de 100€ pour un versement minimum de 3 000€, 200€ pour un versement minimum de 10 000€, 300€ pour un versement minimum de 30 000€ et 700€ pour un versement minimum de 70 000€. L'abondement, versé à l'issue de la période de renonciation, est investi selon la même répartition que le versement initial. Le versement initial devra être investi au minimum à hauteur de 25% en unités de compte en gestion libre ou être réalisé en gestion pilotée ou en gestion profilée (qui comporte entre 25% et 100% d'unités de compte, selon le profil), hors profil Sécuritaire. **L'investissement en unités de compte comporte un risque de perte en capital.** La valeur des unités de compte n'est pas garantie mais est sujette aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse. La France Mutualiste se réserve le droit de prélever la valeur de l'abondement si l'adhérent procède à un rachat total au cours de la 1^{ère} année du contrat. L'offre est valable une seule fois par contrat et par personne physique, non cumulable avec toute offre en cours et pourra être interrompue par La France Mutualiste à tout moment.

(2) Distinction valable un an décernée par le magazine «Mieux Vivre Votre Argent».

(3) Distinction valable un an décernée par le magazine «Le Revenu».

(4) Distinction valable un an décernée par un jury d'experts indépendants (Les dossiers de l'épargne).

La France Mutualiste - Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132, siège social : Tour Pacifique - 11-13 cours Valmy - 92977 Paris La Défense Cedex - Tél 01 40 53 78 00 (prix d'un appel local).